

ENVIRONNEMENT ■ Écologistes et club de motos ne sont pas d'accord sur la traversée de sites Natura 2000

Bras de fer autour de l'enduro

Le torchon brûle entre les organisateurs de l'enduro de Villebret et la Fédération Allier nature. En cause ? La traversée de sites Natura 2000 de l'Allier et de la Creuse.

Gaëlle Chazal

Un face-à-face pacifique mais tendu oppose depuis plusieurs semaines (voire plusieurs années), les membres de la Fédération Allier nature et ceux de l'AS motos Villebret. Le fond du problème est simple : les premiers s'opposent à la traversée de plusieurs sites Natura 2000 situés dans l'Allier et la Creuse (voir ci-dessous), les 19 et 20 juillet prochains, à l'occasion du championnat de France d'enduro. Pourquoi ? Par crainte de dégra-



MOTEURS. Les membres de la Fédération Allier nature ne demandent pas l'interdiction de l'enduro, mais s'inquiètent des possibles méfaits du passage des pilotes au cœur même de sites Natura 2000. ARCHIVES BERNARD LORETTE

dation de l'environnement, et en particulier des chemins empruntés par plus de trois cents motards pendant ces deux jours de compétition.

La tension est d'ailleurs montée d'un cran ces derniers jours. Le conseil municipal de La Petite Marche a en effet voté contre le passage de cette épreuve sur les sites Natura 2000 (neuf voix contre, une pour et une abstention). « Les sites Natura 2000 ont été créés pour empêcher le passage des véhicules tous ter-

rains sur ces espaces », affirme le maire concerné, Gérard Renoux.

50.000 € engagés

Du coup, les organisateurs de l'épreuve sont suspendus à l'avis du préfet. « Aujourd'hui, l'affaire est entre les mains des juristes de la Fédération d'enduro. Nous avons su, jeudi dernier, que La Petite Marche ne voulait pas nous laisser passer. C'est dommage », regrette Patrick Barret. Le président de

l'ASM Villebret, organisateur de l'événement, craint que les pilotes soient contraints d'emprunter les routes départementales.

Bien décidés à aller jusqu'au bout, les organisateurs espèrent en savoir plus le 24 juin, date de la commission de sécurité. « Nous avons engagé des frais : plus de 50.000 €, pour le chronométrage, la partie médicale avec dix médecins présents sur l'épreuve, le programme, le fléchage, les repas des bénévoles... » ■

→ QUESTIONS À



CHRISTIAN CHITO

Président de la communauté de communes de Marcillat-en-Combraillais

Comment un enduro peut-il passer sur un site Natura 2000 ?

Pour qu'une course motorisée soit autorisée à passer à l'intérieur d'un site Natura 2000, un dossier doit être rempli et une étude d'évaluation d'incidence remplie. Tout ceci doit être envoyé à la Direction départementale des territoires avec les tracés, le nombre de concurrents... La DDT regarde tout ça, vérifie que toutes les prescriptions sont respectées tout en pouvant en rajouter d'autres. Par exemple, l'ASM Villebret doit construire des passerelles pour éviter le passage des motos dans l'eau. Ils nous ont montré leurs plans. De même, s'il pleut trop les jours précédant la manifestation, l'événement sera annulé.

Pourquoi les organisateurs ont-ils été autorisés à

CIRCUIT

Une boucle de 80 km. Le championnat de France d'enduro fera une boucle de 80 km entre l'Allier et la Creuse les 19 et 20 juillet. Il prévoit de Villebret, Saint-Genest, Sainte-Thérènce, Arpheuilles-Saint-Priest, La Petite Marche, Mazirat, Chambonchard et Evaux-les-Bains, et traverser sept sites Natura 2000.